

SICAV AXIS TRESORERIE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2025

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE ARRETEE AU 30 JUIN 2025

En application des dispositions des articles 7 et 8 du code des organismes de placements collectifs promulgués par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la société « **SICAV Axis Trésorerie** » au 30 juin 2025, qui font apparaître un actif net de **54.400.443** dinars pour un capital de **52.945.792** dinars et une valeur liquidative égale à **110,158** dinars par action. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de votre conseil d'administration.

Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne donnent pas une image fidèle conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Les actifs de SICAV Axis Trésorerie, s'élevant au 30 juin 2025 à 54.495.506 dinars, sont composés à concurrence d'un montant de 37.984.638 dinars, soit 69,70% de valeurs mobilières et de 16.348.535 dinars, soit 30,00% de liquidités et de quasi-liquidités. Ces proportions ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit des taux égaux à 80% et 20%.
- Les emplois de SICAV Axis Trésorerie sous forme d'emprunts obligataires, de bons de trésor et de parts d'OPCVM, s'élèvent au 30 Juin 2025 à 16.666.860 dinars, soit 30,58% du total des actifs. Cette proportion n'est pas conforme aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit un taux minimum de 50%.

- Les emplois de SICAV Axis Trésorerie sous forme de certificats de dépôt et de bons de trésor à court terme s'élèvent au 30 Juin 2025 à 21.317.778 dinars, soit 39,12% du total des actifs. Cette proportion n'est pas conforme aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit un taux maximum de 30%.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ces points.

Tunis, le 31 juillet 2025
Le Commissaire aux Comptes :
TUNISIE AUDIT & CONSEIL
Lamjed BEN MBAREK

BILAN ARRETE AU 30 Juin 2025
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Portefeuille-titres	4.1.1	16 666 860	17 121 078	14 851 554
Titres des Organismes de Placement Collectif		1 119 221	1 285 283	1 092 455
Obligations et valeurs assimilées		15 547 639	15 835 795	13 759 099
Placements monétaires et disponibilités		37 666 312	8 376 776	6 292 003
Placements monétaires	4.1.2	26 672 438	3 987 307	4 505 299
Disponibilités		10 993 874	4 389 469	1 786 704
Autres Actifs	4.1.5	162 334	160 828	22 342
TOTAL ACTIF		54 495 506	25 658 682	21 165 899
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	4.1.6	49 953	24 701	27 261
Autres créditeurs divers	4.1.7	45 110	34 800	45 997
TOTAL PASSIF		95 063	59 501	73 258
ACTIF NET				
Capital	4.1.8	52 945 792	24 987 707	19 980 195
Sommes distribuables		1 454 651	611 474	1 112 446
Sommes distribuables des exercices antérieurs		102	37	30
Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 454 549	611 437	1 112 416
ACTIF NET		54 400 443	25 599 181	21 092 641
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		54 495 506	25 658 682	21 165 899

ETAT DE RESUTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/04/2025 au 30/06/2025	Période du 01/01/2025 au 30/06/2025	Période du 01/04/2024 au 30/06/2024	Période du 01/01/2024 au 30/06/2024	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
Revenus du portefeuille-titres	4.2.1	230 034	446 500	273 385	583 083	1 072 999
Revenus des obligations et valeurs assimilées		223 121	439 587	255 110	564 808	1 054 724
Dividendes		6 913	6 913	18 275	18 275	18 275
Revenus des placements monétaires	4.2.2	434 927	574 254	157 422	252 011	701 520
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		664 961	1 020 754	430 807	835 094	1 774 519
Charges de gestion des placements	4.2.3	- 96 534	- 147 272	- 64 094	- 131 822	- 254 264
REVENU NET DES PLACEMENTS		568 427	873 482	366 713	703 272	1 520 255
Autres charges	4.2.4	- 20 131	- 34 347	- 16 862	- 33 315	- 64 441
RESULTAT D'EXPLOITATION		548 296	839 135	349 851	669 957	1 455 814
Régularisation du résultat d'exploitation		617 256	615 414	- 41 097	- 58 520	- 343 398
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1 165 552	1 454 549	308 754	611 437	1 112 416
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		- 617 256	- 615 414	41 097	58 520	343 398
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		- 2 903	17 184	-17 768	- 394 410	- 430 222
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		6 750	6 750	134 946	490 393	573 802
RESULTAT DE LA PERIODE		552 143	863 069	367 029	765 940	1 599 394

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/04/2025 au 30/06/2025	Période du 01/01/2025 au 30/06/2025	Période du 01/01/2024 au 30/06/2024	Période du 01/01/2024 au 30/06/2024	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	552 143	863 069	367 030	765 940	1 599 394
Résultat d'exploitation	548 296	839 135	349 850	669 957	1 455 814
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	- 2 903	17 184	- 117 768	- 394 410	- 430 222
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	6 750	6 750	134 948	490 393	573 802
DISTRIBUTIONS DES DIVIDENDES	- 2 045 890	- 2 045 890	- 1 296 294	- 1 296 294	- 1 296 294
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	33 682 826	34 490 623	- 1 625 814	- 4 385 165	- 9 725 159
Souscriptions	51 181 716	59 221 991	16 187 741	23 330 023	41 268 731
- Capital	46 581 830	53 794 917	14 895 146	21 383 048	37 847 183
- Régularisation des sommes non distribuables	2 385 997	2 749 091	710 464	1 004 953	1 812 530
- Régularisation des sommes distribuables	2 213 889	2 677 983	582 131	942 022	1 609 018
Rachats	- 17 498 890	- 24 731 368	-17 813 555	- 27 715 188	- 50 993 890
- Capital	- 15 973 845	- 22 456 341	- 16 406 508	- 25 393 491	- 46 670 872
- Régularisation des sommes non distribuables	- 819 251	- 1 146 004	- 781 962	- 1 191 346	- 2 240 785
- Régularisation des sommes distribuables	- 705 794	- 1 129 023	- 625 085	- 1 130 351	- 2 082 233
VARIATION DE L'ACTIF NET	32 189 079	33 307 802	- 2 555 078	- 4 915 519	- 9 422 059
ACTIF NET					
En début de période	22 211 364	21 092 641	28 154 259	30 514 700	30 514 700
En fin de période	54 400 443	54 400 443	25 599 181	25 599 181	21 092 641
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	193 746	186 583	248 592	273 094	273 094
En fin de période	493 839	493 839	233 774	233 774	186 583
VALEUR LIQUIDATIVE	110,158	110,158	109,503	109,503	113,046
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	5,18%	5,51%	5,21%	5,39%	5,84%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. PRESENTATION DE SICAV AXIS TRESORERIE

SICAV Axis Trésorerie est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le code des OPC promulgué par la loi n°2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 13-05-2003 sous le n°01-2003.

Le capital initial s'élève à 1 000 000 DT divisé en 10 000 actions de 100 DT chacune.

Le dépositaire de SICAV AXIS TRESORERIE est ARAB TUNISIAN BANK (ATB), le gestionnaire est BMCE Capital Asset Management.

La date effective d'ouverture au public est le 01-09-2003.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Les états financiers arrêtés au 30-06-2025 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2. Evaluation des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-Verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ; et
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Au 30 Juin 2025, la société SICAV AXIS TRESORERIE ne détient pas une souche de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

3.3. Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires constitués de billets de trésorerie et des autres placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4. Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté à la valeur liquidative la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.5. Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

3.6. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers

4.1. Notes explicatives du bilan

4.1.1. Portefeuille titres

Le portefeuille-titres est arrêté à 16 666 860 dinars au 30 Juin 2025, détaillé comme suit :

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2025	% Actif net	Intérêts courus/ou- V potentiel
	Obligations & valeurs assimilées		14 954 171	15 547 639	28,580%	593 468
	Obligations		7 831 964	8 161 276	15,002%	329 312
	Emprunt national		4 791 264	4 989 378	9,172%	198 114
TNX0K9990B08	EMP NAT 2024 T2 CB TF	5 000	500 000	505 048	0,928%	5 048
TNHG2VXQ3BG0	EMP NAT 2022 T1 CB TF	10 000	800 000	816 385	1,501%	16 385
TNQVHB5WZ2K2	EMP NAT 2022 T2 CB TF	10 000	800 000	802 459	1,475%	2 459
TN0008000838	EMP NAT 2022 T3 CB TV	5 000	500 000	531 874	0,978%	31 874
TNRGVSC8DE36	EMP NAT 2022 T3 CB TF	10 000	1 000 000	1 059 020	1,947%	59 020
TNX0K9990B08	EMP_NAT2021/B_5A_8,8%	10 000	1 000 000	1 070 400	1,968%	70 400
TNZBXQU5RZ91	EMP NAT 2021 T3 CA TF	20 133	191 264	204 192	0,375%	12 928
	Emprunt société		3 040 700	3 171 898	5,831%	131 198
TN0003400330	AB2008_20A_7%_21/05	3 000	45 000	45 283	0,083%	283
TN0003400405	AB2010_15A_31/08	7 000	46 340	49 041	0,090%	2 701
TN0003400405	AB2010_15A_31/08	3 000	19 840	21 014	0,039%	1 174
TN0003400660	ABSUB2020_5A_12/2	10 000	200 000	205 606	0,378%	5 606
TN0004700779	ATL2018-1_7A_8,5%_170718	5 000	100 000	106 502	0,196%	6 502
TNMA55MMDD46	ATL-2023-1-5A-10,5% CATEGA	5 000	300 000	308 768	0,568%	8 768
TN0PID0RGAE6	BHSUB2021-2_9,1%_7A_C	10 000	800 000	840 688	1,545%	40 688
TN0002601185	STBSUB19_7A_11,5%_29/11	5 000	500 000	526 970	0,969%	26 970
TN0002601219	STBSUB2020_1_7A_11%_16/4	5 000	200 000	203 665	0,374%	3 665
TNMCJHUZPRD0	TLF2023-2-5A-10,7%	5 000	400 000	416 323	0,765%	16 323
TN0002102085	TLSUB_2018_TMM+3%_7A_17/01	4 600	92 000	95 660	0,176%	3 660
TN0003900248	UIB09/1_20A_5,85%_17/07	3 000	75 000	78 356	0,144%	3 356
TN0003900248	UIB09/1_20A_5,85%_17/07C	2 700	67 500	70 521	0,130%	3 021
TN0003900263	UIB2011-1_20A_6,3%_26082011	5 600	195 020	203 501	0,374%	8 481
	Bons du trésor assimilables		7 122 207	7 386 363	13,578%	264 156
TN0008000580	BTA 6.3% MARS 2026	133	143 640	141 804	0,261%	- 1 836
TN0008000580	BTA 6.3% OCTOBRE 2026	3 850	3 715 635	3 971 298	7,300%	255 663
TN0008000606	BTA 6.7% AVRIL 2028	81	69 741	78 070	0,144%	8 329
TN0008000606	BTA 6.7% AVRIL 2028	213	193 191	205 910	0,379%	12 719
TNNC6SZ1UFM6	BTA_9.37%_22_06_2029	3 000	3 000 000	2 989 281	5,495%	- 10 719
-	Titres OPCVM		868 293	1 119 221	2,057%	250 928
TNGUV3GCXU41	FCP Axis AAA	1 221	140 697	139 056	0,256%	- 1 641

TN9LYNLKMSY6	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	5 489	727 596	980 165	1,802%	252 569
	TOTAL		15 822 464	16 666 860	30,637%	844 396
	Pourcentage par rapport à l'actif		30,584%			

4.1.2. Placements monétaires et disponibilités

Cette rubrique présente un solde de 26 672 438 dinars au 30 Juin 2025, réparti comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2025	% Actif net	Intérêts courus
Certificats de dépôt	9 836 453	9 910 431	18,218%	73 978
CDSICAVBNA4.5MDT8,5%80J210825	4 433 261	4 457 454	8,194%	24 193
CDSICAVBTK3MDT8,65%90J270825	2 949 199	2 967 826	5,456%	18 627
CDSICAVQNB1.5MDT8,95%90J060825	1 473 738	1 489 495	2,738%	15 757
CDSICAVQNB1MDT9,11%100J230725	980 255	995 656	1,830%	15 401
Prises en pension	5 299 324	5 354 660	9,843%	55 336
PLABSAT1.6M_8.3%_91J_10072025	1 599 172	1 629 405	2,995%	30 233
PLABSAT2.1M_8.5%_91J_15082025	2 099 165	2 121 964	3,901%	22 799
PLATTSAT1.6M7.4%20J_14072025	1 600 987	1 603 291	2,947%	2 304
Bons de Trésor Court Terme	11 309 698	11 407 347	20,969%	97 649
BTCT_26_SEMAINES_03102025_8.2%	5 770 001	5 855 167	10,763%	85 166
BTCT_52_SEMAINES_08062026_8.45%	5 539 697	5 552 180	10,206%	12 483
Total	26 445 475	26 672 438	49,030%	226 963
Pourcentage par rapport à l'actif			48,944%	

4.1.3. Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités

Le ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités est déterminé conformément aux dispositions combinées de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et de l'article 107 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du ministre des finances du 15 février 2013).

Au 30 Juin 2025, le ratio susvisé s'élève à 30,00%.

4.1.4. Valeurs mobilières détenues détaillées par émetteur/garant

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent au 30 Juin 2025 une valeur comptable de 37 984 638 DT, soit 69,70% du total actif. Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Emetteur/Garant	Portefeuille Titres			Placements monétaires		Total	% Actif
	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM	Certificats de dépôt	BTCT		
ETAT	4 989 378	7 386 363			11 407 347	23 783 088	43,64%
AB	320 944					320 944	0,59%

ATL	415 270					415 270	0,76%
BH	840 688					840 688	1,54%
STB	730 635					730 635	1,34%
TLF	511 983					511 983	0,94%
UIB	352 378					352 378	0,65%
SICAV PATRIMOINE			980 165			980 165	1,80%
OBLIGATAIRE							
FCP Axis AAA			139 056			139 056	0,26%
QNB				2 485 151		2 485 151	4,56%
BNA				4 457 454		4 457 454	8,18%
BTK				2 967 826		2 967 826	5,45%
Total	8 161 276	7 386 363	1 119 221	9 910 431	11 407 347	37 984 638	69,70%

4.1.5. Autres Actifs

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2025 à 162 334 DT contre 160 828 DT au 30/06/2024 et se détaille comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Suspens état de rapprochement bancaire	6 706	6 706	6 706
Provisions sur suspens ERB	- 6 706	- 6 706	6 706
Autres débiteurs	162 334	160 828	22 342
Total	162 334	160 828	22 342

4.1.6. Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2025 à 49 953 DT contre 24 701 DT au 30/06/2024 et se détaille comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Rémunération du dépositaire	8 966	3 016	6 015
Rémunération du gestionnaire	40 987	21 685	21 246
Total	49 953	24 701	27 261

4.1.7. Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2025 à 45 110 DT contre 34 800 DT au 30/06/2024 et se détaille comme suit :

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Commissaire aux comptes	17 861	11 638	21 758
Etat retenue à la source	10 844	5 802	11 594
CMF	4 875	2 731	2 682
Jetons de présence	8 744	7 494	6 264
Publications	2 115	1 423	2 988
TCL	651	651	691
Autres créditeurs divers	20	5 061	20
Total	45 110	34 800	45 997

4.1.8. Capital social

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1^{er} avril au 30 juin 2025, se détaillent ainsi :

Capital au 31-03-2025

Montant	20 767 213
Nombre de titres	193 746
Nombre d'actionnaires	441

Souscriptions réalisées

Montant	46 581 830
Nombre de titres émis	456 707
Nombre d'actionnaires nouveaux	44

Rachats effectués

Montant	(15 973 845)
Nombre de titres rachetés	156 614
Nombre d'actionnaires sortants	29

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(2 903)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	6 750
Régularisation des sommes non distribuables	1 566 746

Capital au 30-06-2025

Montant	52 945 792
Nombre de titres	493 839
Nombre d'actionnaires	456

4.2. Notes explicatives de l'état de résultat

4.2.1. Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2025 au 30/06/2025 à 446 500 DT contre 583 083 DT pour la même période de l'exercice 2024 et se détaille comme suit :

	Période du 01/04/2025 au 30/06/2025	Période du 01/01/2025 au 30/06/2025	Période du 01/04/2025 au 30/06/2024	Période du 01/01/2025 au 30/06/2024	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
Revenus des obligations et titres émis par le trésor					
Revenus des BTA	72 583	125 324	74 620	197 486	328 858
Revenus des obligations	150 538	314 263	180 490	367 322	725 866
Revenus des titres OPCVM					
- Dividendes	6 913	6 913	18 275	18 275	18 275
Total	230 034	446 500	273 385	583 083	1 072 999

4.2.2. Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2025 au 30/06/2025 à 574 254 dinars contre 252 011 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/04/2025 au 30/06/2025	Période du 01/01/2025 au 30/06/2025	Période du 01/04/2024 au 30/06/2024	Période du 01/01/2024 au 30/06/2024	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
Revenus des certificats de dépôt	100 061	131 353	67 162	109 159	260 022
Revenus compte courant rémunéré	172 875	223 746	90 260	142 852	289 895
Revenus des prises en pension	64 343	121 507	-	-	151 603
Revenus des Bons de trésor CT	97 648	97 648	-	-	-
Total	434 927	574 254	157 422	252 011	701 520

4.2.3 Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2025 au 30/06/2025 à 96 534 dinars contre 131 822 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/04/2025 au 30/06/2025	Période du 01/01/2025 au 30/06/2025	Période du 01/04/2024 au 30/06/2024	Période du 01/01/2024 au 30/06/2024	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
Rémunération du gestionnaire	95 051	144 322	62 611	128 855	248 298
Rémunération du dépositaire	1 483	2 950	1 483	2 967	5 966
Total	96 534	147 272	64 094	131 822	254 264

4.2.4 Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01/2025 au 30/06/2025 à 34 347 DT contre 33 315 DT pour la même période de l'exercice 2024 et se détaillent comme suit :

	Période du 01/04/2025 au 30/06/2025	Période du 01/01/2025 au 30/06/2025	Période du 01/04/2024 au 30/06/2024	Période du 01/01/2024 au 30/06/2024	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
Rémunération du commissaire aux comptes	5 005	9 955	5 005	10 010	20 130
Redevances du CMF	10 561	16 036	6 957	14 317	27 589
TCL	768	1 574	1 474	2 580	4 167
Frais de publicité	2 044	3 754	1 729	3 458	6 954
Charges diverses	1 353	2 628	1 297	2 550	5 201
Contribution social de solidarité	400	400	400	400	400
Total	20 131	34 347	16 862	33 315	64 441

5. Rémunération du dépositaire et du gestionnaire :

5.1 Rémunération du dépositaire

La convention de dépôt établie entre SICAV Axis Trésorerie et l'ARAB TUNISIAN BANK prévoit une commission de dépôt fixée à 5 950 dinars TTC par an. Cette commission est versée annuellement par la SICAV.

5.2 Rémunération du gestionnaire

La convention de gestion établie entre SICAV AXIS TRESORERIE et BMCE Capital Asset Management prévoit que la commission de gestion est calculée en application d'un taux de 0,9% TTC. Cette commission est versée mensuellement par la SICAV.

Le gestionnaire BMCE Capital Asset Management se réserve le droit de prélever une commission de gestion à un taux inférieur au taux prévu au niveau de la convention.